

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Révision de certains quartiers scolaires et impacts sur l'offre de certains services éducatifs dans les écoles du Grand-Pavois, Paul-Hubert, de Sainte-Luce-des Bois-et-Marées et Lévesque

Selon les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur en raison d'une augmentation majeure de la clientèle dans le secteur de l'école du Grand-Pavois à Rimouski, la Commission scolaire des Phares se voit dans l'obligation de procéder à la révision de certains quartiers scolaires.

Cette révision, si elle est retenue, aura des impacts sur certains services offerts dans les écoles du Grand-Pavois, Paul-Hubert et de Sainte-Luce-des Bois-et-Marées et Lévesque, et ce, à compter de l'année scolaire 2017-2018.

Prenez avis que la Commission scolaire des Phares tiendra une assemblée publique de consultation concernant les intentions envisagées suivantes :

1. utiliser l'immeuble du 8, avenue Beaulieu à Rimouski (actuel Grand-Défi) pour dispenser à l'ensemble des élèves de l'école du Grand-Pavois les services d'éducation préscolaire;
2. utiliser l'immeuble du 26, Route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce (actuel pavillon de Sainte-Luce) pour offrir le programme d'intervention intensive de la 1^{re} à la 5^e secondaire rattaché à l'école Paul-Hubert;
3. modifier le quartier scolaire de l'école du Mistral afin d'y inclure les élèves des municipalités de Saint-Donat et de Sainte-Luce et par conséquent modifier l'ordre d'enseignement dispensé par l'école de Sainte-Luce-des Bois-et-Marées et Lévesque.

Cette assemblée publique de consultation se tiendra **le lundi 12 décembre 2016** à compter de **18 h 30**, à la cafétéria de l'école du Mistral, 254 avenue Ross à Mont-Joli.

Toutes les informations relatives à cette consultation sont disponibles à compter du 16 novembre 2016 au centre administratif de la Commission scolaire des Phares situé au 435, avenue Rouleau à Rimouski, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 15. Vous pouvez également vous adresser à la secrétaire générale de la Commission scolaire des Phares au numéro de téléphone 418 723-5927, poste 1020, pour en obtenir copie, ou consulter le site web de la Commission scolaire des Phares à l'adresse : <http://www.csphares.qc.ca/>.

Vous êtes invités à faire parvenir votre avis écrit au plus tard **le 9 décembre 2016** à l'adresse suivante :

Commission scolaire des Phares
Direction générale
435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4

en mentionnant sur l'envoi «*Consultation publique – Quartiers scolaires*». Lors du dépôt de vos commentaires, veuillez nous indiquer votre intérêt à intervenir publiquement lors de cette assemblée.

Donné à Rimouski, le 15 novembre 2016

M^e CATHY-MAUDE CROFT
Secrétaire générale

c. c. AFFICHAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
Conseils d'établissement
Président du Comité de parents